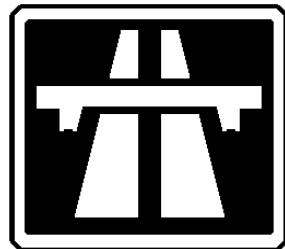


CO.P.R.A. 184

Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute **A184** (devenue **A104**)



Christiane PARAVY
Présidente du CO.P.R.A. 184
311 rue Pasteur
78955 Carrières-sous-Poissy
Tél. / Fax : 01 30 74 13 01
Mobile : 06 85 29 27 35
E-mail : c.paravy@sfr.fr

Carrières-sous-Poissy, le 17 février 2012

à
Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable,
des Transports et du Logement

Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain 75007 PARIS
Tél. 01 40 81 21 22 // 01 40 81 82 52
secretariat.nkm@developpement-durable.gouv.fr

Réf. : Prolongement de la Francilienne entre
Méry-sur-Oise et Poissy-Orgeval (Projet A104)

Objet : Envoi de nos communiqués des 08 et 10 février 2012
(Envoi par mail et en recommandé avec AR)

Madame la Ministre,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joints, nos deux derniers communiqués datés des 08 et 10 février 2012.

Nous accusons réception de votre réponse datée du 03 février, à notre courrier du 04 décembre 2011 (suivi de plusieurs courriels en janvier dernier), réponse que nous avons reçue le 10 février.

Vous écrivez : «*Le débat public sur le prolongement de l'autoroute A104 a donné lieu à la décision ministérielle du 24 octobre 2006. Depuis cette date, les études se déroulent conformément aux dispositions contenues dans cette décision.*».

Nous n'avons pas connaissance de l'avancée des études du projet A 104. A l'issue du Débat Public, le Maître d'Ouvrage devait continuer à informer les acteurs sur un site internet. Or, aucun site n'a été ouvert à ce jour.

Nous venons de découvrir que l'Etat a lancé, en décembre 2011, un « Appel d'offre » pour les études du « Prolongement de la Francilienne » de Méry-sur-Oise à **Achères** en vue de l'enquête publique. Nous en sommes plutôt surpris, dans la mesure où depuis le 27 juillet

2011, l'Etat n'a toujours pas rendu officiellement sa décision concernant ce projet d'autoroute.

Le projet A104 interfère avec le projet départemental de liaison à 2 fois 2 voies entre le RD30 et le RD190 passant sur le futur « Pont d'Achères » qui reliera les villes d'Achères et de Carrières sous Poissy. Les enquêtes publiques relatives à ce projet départemental viennent de se terminer.

La limitation de l'A104 à Achères aurait pour conséquence de transformer ce projet de liaison RD30 / RD190 en principal déversoir des 120 000 véhicules / jour qui satureraient alors le réseau départemental et les villes de Triel, Verneuil, Vernouillet, Villennes, Médan ...

C'est pourquoi, Madame la Ministre, nous vous demandons à nouveau, d'avoir l'obligeance de remettre à plat ce dossier A104 et d'organiser une véritable concertation avec tous les acteurs, le Département pour une meilleure coordination des projets, les Elus (maires et députés) concernés par ce projet et dont les villes vont être déshumanisées par le passage de cette autoroute en pleines zones urbanisées.

Dans l'attente de vous lire et en vous remerciant par avance, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'expression de notre haute considération.

Christiane PARAVY
Présidente du Collectif CO.P.R.A. 184

P.J. :

- Communiqué du COPRA du 08 février 2012.
- Communiqué du COPRA du 10 février 2012.

Copie de ce courrier avec P.J. transmise à :

- Monsieur Thierry MARIANI, Ministre des Transports
- Monsieur Alain SCHMIDT, Président du Conseil Général des Yvelines